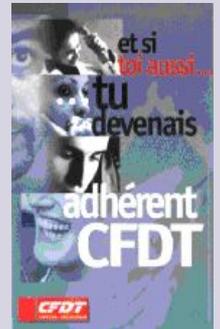


L'Hyper !

N°191/05
19 mars 2005
20 pages



*CFDT, CGT,
CFTC
appellent les
salariés à arrêter
le travail le
vendredi 25 mars
2005*



Un syndicat fort, efficace, démocratique, ambitieux.

Un syndicat où vous avez toute votre place.

CFDT le syndicat de l'avenir chez Carrefour

Adhérez à la CFDT !

par Serge Corfa

Alors que les salariés des hypermarchés comme ceux des filiales Carrefour se mobilisent avec la CFDT pour faire reconnaître leurs droits et garder leur quart d'heure d'avance sociale il paraît utile de rappeler que la force d'une organisation syndicale se reconnaît non pas seulement dans sa capacité de mobiliser une journée mais celle d'être tous les jours sur le terrain avec les salariés et de négocier avec l'entreprise des avancées sociales.

Il n'est que temps que les salariés comprennent que la force d'un syndicat c'est d'abord son nombre d'adhérent et sa présence dans tous les établissements du groupe.

Dans les hypermarchés la CFDT n'est présente que dans un peu plus de 53% des établissements, chez Champion avec plus de 500 établissements cette présence est plus faible.

Alors aujourd'hui vous qui voulez défendre vos intérêts, vous qui soutenez les manifestations ou les grèves pour défendre vos acquis comme la RTT ou votre pouvoir d'achat, vous qui voulez des délégués efficaces...

Rejoignez la CFDT, votez CFDT !

La première fonction de la CFDT est de défendre et d'étendre les droits de tous les salariés : emploi, salaire, conditions de travail, protection sociale, égalité professionnelle, respect de la dignité de chacun.

☞ **La CFDT est une force.** C'est la première organisation syndicale française par le nombre d'adhérents. La CFDT est chez Carrefour en progression constante dans les élections professionnelles comités d'entreprises, délégués du personnel...

☞ **La CFDT développe la solidarité.** Elle agit pour briser les frontières entre ceux qui ont un emploi et ceux qui en sont privés, entre les différentes catégories de salariés, entre les générations.

☞ **La CFDT est démocratique.** Elle écoute, informe, interroge, associe chaque adhérent - et à travers eux tous les salariés - à l'élaboration de ses propositions et aux actions qui les font aboutir.

☞ **La CFDT agit pour l'émancipation.** Elle offre aux salariés, la possibilité de participer à leur devenir individuel et collectif. Elle se bat pour le droit à la dignité, le respect des droits de l'homme et la défense des libertés.

La CFDT chez Carrefour c'est des dizaines de sections, près de 1000 délégués, 35 ans d'existence, des milliers d'adhérents .

Pour gagner il faut accroître cette présence.

Je désire qu'un militant CFDT me contacte pour discuter des actions que fait la CFDT et de mon adhésion.

Nom, prénoms

Adresse complète

Téléphone

Magasin de

Poste

CFDT CARREFOUR



Il est possible d'augmenter les salaires

Les entreprises du CAC 40 ont versé à leurs actionnaires 22 milliards d'euros de dividendes, soit 36,8 % de plus qu'en 2003.

Une étude montre qu'une hausse de 10 % des rémunérations serait soutenable pour les cinquante plus grosses entreprises françaises, qui cumulent à elles seules 18,7 milliards d'euros de dividendes.



Assemblée Générale des actionnaires Carrefour

20 avril 2005 au Carrousel du Louvre

Et si on leur rapelaient quelques vérités ?

❑ Le capital va bien !

Carrefour : dernier pointage de l'actionnariat

461 000 actionnaires (2 835 au nominatif et 459 000 au porteur).

A cette date, le capital du distributeur était réparti entre:

Groupe familial Halley, titulaire de 12,50% du capital (88 164 281 actions) et de 19,63% des droits de vote, le groupe March, avec 3,37% du capital et 5,47% des droits de vote (23 744 424 actions),

Daniel Bernard, l'ancien président, avec 0,17% du capital et 0,25% des droits de vote (1 230 724 actions).

Ces actionnaires réunis par un pacte représentent 16,05% du capital et 25,36% des droits de vote.

Les salariés de Carrefour détiennent 2,29% du capital et 3,81% des droits de vote (16 886 007 actions).

L'autodétention ressortait à cette date à 1,18% (8 316 318 actions).

Le public détenait 80,38% du capital représentant 70,83% des droits de vote.

Deux actionnaires ont indiqué à la société détenir plus de 1% du capital, mais le distributeur ne les a pas identifiés.

Le droit de vote

À chaque action est attribué un droit de vote que l'actionnaire peut exercer pour se prononcer sur les résolutions qui sont proposées aux Assemblées Générales.

Les actions inscrites au nominatif depuis 2 ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

Autodétention :

Part qu'une société détient de son propre capital. Les actions représentant l'autodétention sont privées de droit de vote et ne donnent pas droit au dividende.

❑ 8 membres au futur Conseil de Surveillance

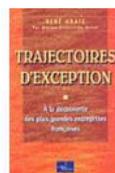
La composition du futur Conseil de Surveillance du Groupe sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 20 avril.

Cette nouvelle structure a pour objectif une meilleure répartition des pouvoirs entre un Conseil de Surveillance, organe de contrôle, et un Directoire, en charge du management du Groupe.

Le Conseil de Surveillance sera présidé par Luc Vandeveld, actuel Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil de Surveillance sera composé de René Abate, **René Brillet**, Robert Halley, José Luis Leal-Maldonado, Carlos March Delgado, Anne-Claire Taittinger et Amaury de Sèze.

"Les membres du Conseil de Surveillance sont choisis et reconnus pour leur compétence, leur expérience et leur complémentarité avec l'équipe du Directoire. De plus sa composition est une garantie de l'indépendance nécessaire à l'efficacité de leur action. J'ai la conviction que ce Conseil est en mesure de faire un excellent travail dans l'intérêt de tous les actionnaires", a commenté Luc Vandeveld.



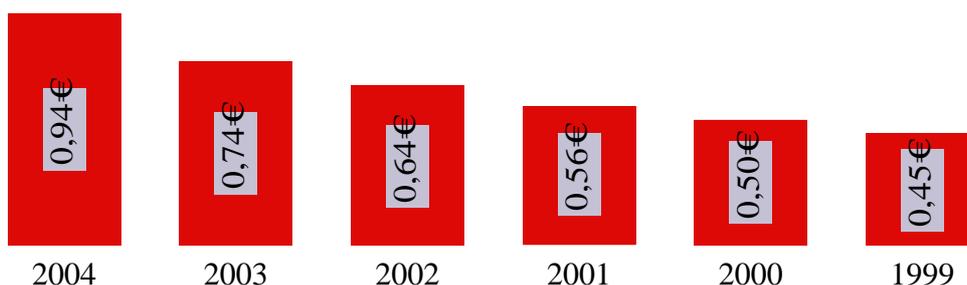
René Brillet après un départ à la retraite revient. Une bonne idée !



Le dividende versé aux actionnaires de Carrefour sera de 0,94 euros par action soit une augmentation de 27% par rapport à 2003.

Ce qui correspond à un taux de distribution des bénéfices de 40% contre 33% l'année dernière.

Dividende net versé par Carrefour



Petit calcul qui fait mal !

Salaires versés en 2004 pour 134 997 salariés
2440 millions euros



Montant des dividendes versés en 2005
673 millions d'euros

La famille Halley recevra en sa qualité d'actionnaire
82 millions d'euros de dividendes



Daniel Bernard ajoutera à ces
6 millions d'euros d'indemnités de départ
(soit l'équivalent de 350 années du salaire d'une caissière)

1 million de dividende pour 2004



S'il vend ses actions à 40 euros l'action
49 millions d'euros

Les salariés qui possèdent des actions par le biais de l'épargne salariale ne touchent pas directement les dividendes.

Le droit au dividende

Le dividende est la part des bénéfices réalisés par la société qui est distribuée aux actionnaires.

Le montant du dividende est proposé par le Conseil d'Administration et approuvé en Assemblée Générale.

Il est le même pour toutes les actions mais varie d'une année à l'autre.

Le dividende brut est composé d'un dividende net, qui est le montant réellement perçu par l'actionnaire, auquel s'ajoute un avoir fiscal, égal à 50 % du dividende net (pour les personnes physiques).*

Pour bénéficier du dividende, l'actionnaire doit détenir ses actions la veille de la date de mise en paiement.

Le dividende est distribué quelques jours après l'Assemblée Générale Ordinaire.

Avoir fiscal :

les dividendes d'actions françaises donnent droit à un avoir fiscal. En France, l'avoir fiscal équivaut à la moitié du dividende net versé par les sociétés. Il a été institué pour éviter la double imposition des dividendes, l'entreprise ayant été préalablement imposée sur ses bénéfices. L'avoir fiscal doit être ajouté aux revenus dans la déclaration fiscale de l'actionnaire. Le montant de l'avoir est ensuite déduit de l'impôt brut par le trésor public.

Actionnaire	Nombre d'action	Dividende	Somme à recevoir en euros	Somme à recevoir en francs
Tous (31/12/2003)	716142283	0,94€	673 173 746,02€	4 415 730 309,18F
Famille Halley	88164281	0,94€	82 874 424,14€	543 620 586,36F
Daniel Bernard	1230724	0,94€	1 156 880,56€	7 588 639,01F
March	23744424	0,94€	22 319 758,56€	146 408 018,66F

LES PATRONS ET LES SALARIES

Sans commentaires

En 2003 54 patrons ont gagné plus de 1 million d'euros !

Au total, leurs émoluments ont progressé de **14% en 2003**, de **36% en 2000**, de **20% en 2001** et de **13% en 2002**, selon un rapport établi par l'Assemblée nationale.

Selon une enquête publiée par le *Wall Street Journal* sur les revenus des responsables des 300 plus importants groupes européens, **les PDG français devançant de 20% les patrons britanniques** et talonnent désormais leurs petits camarades allemands et suisses.

Tous ces chiffres, surtout, s'entendent **hors attribution de stock-options**, qui offrent aux dirigeants la possibilité d'acheter des actions à des prix avantageux et d'arrondir leur pécule

Extraits de L'Express du 28/02/2005



Augmentation des salaires pour une caissière Carrefour (sans participation, intéressement, jetons de présence, stock option...)

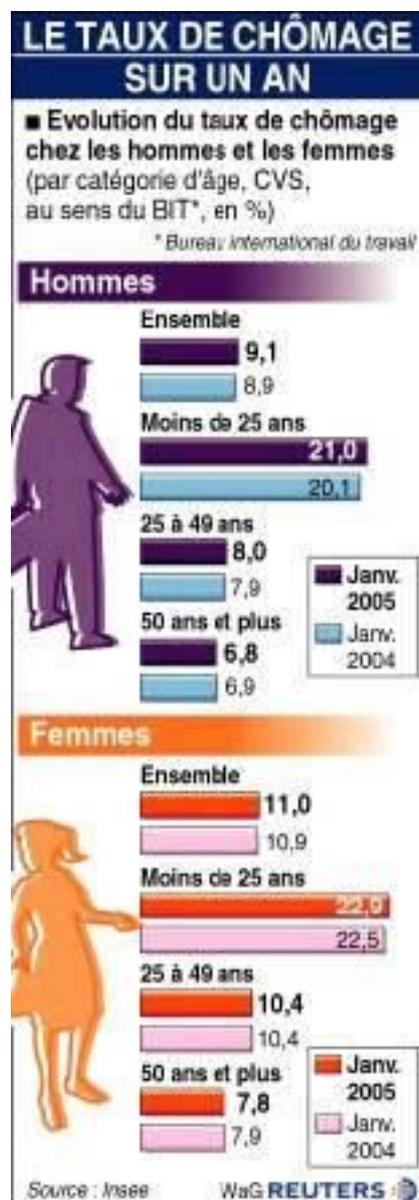
2001 + 2,13%

2002 + 1,71%

2003 + 1,75%

2004 + 1,57%

2005 + 1,79%



Lindsay Owen-Jones

L'Oréal 6 576 193

Edouard Michelin

Michelin 4 270 000

Bernard Arnault

LVMH 3 749 255

Antoine Zacharias

Vinci 3 033 275

Daniel Bernard (*)

Carrefour 2 969 025

Daniel Bouton

Société générale 2 950 000

Igor Landau (**)

Aventis 2 778 927

Patrick Le Lay

TF 1 2 593 601

Thierry Desmarest

Total 2 528 076

Marc Ladreit de Lacharrière

Fimalac 2 524 670

Classement établi à partir des rémunérations 2003, en euros

(fixe, variable et jetons de présence) publiées dans les documents visés par l'Autorité des marchés financiers.

Source : Challenges.

(*) A été remercié le 3 février 2005 et remplacé par Luc Vandeveldé (au nouveau conseil de surveillance).

(**) A été remplacé par Jean-François Dehecq après la fusion, l'été dernier, d'Aventis avec Sanofi.



VIOLENCE AU TRAVAIL

Quand les salariés se font braquer

☐ Priorités 2005

☞ augmentation réelle du pouvoir d'achat,

☞ suppression du plafond de la remise sur achat et avantages d'une carte "salarié" (prêts...),

☞ gestion prévisionnelle des emplois face aux restructurations prévisibles,

☞ revalorisation des contrats à temps partiel,

☞ amélioration des classifications et des niveaux,

☞ évolution salariale s'appuyant sur les filières, la formation, les classifications, l'ancienneté,

☞ reprise des investissements pour améliorer les conditions de travail,

☞ prise en compte de la suppression de 5 jours fériés en 2005 dont la journée dite de solidarité,

☞ un accord pour l'égalité professionnelle hommes et femmes,

☞ un accord pour le travailleurs handicapés et le maintien aux postes,

☞ **des mesures pour lutter contre la violence au travail,**

☞ et bien d'autres demandes que la CFDT vous a présenté tout au long de l'année.



Dans la nuit de dimanche à lundi 28 février 2005 au **Carrefour de Nice Lingostière** des cambrioleurs fortement armés ont pénétré dans le magasin en tenant en joue plusieurs salariés présents (boulangers, sécurité...)

Suite à l'alerte donnée par le responsable de la sécurité le GIGN renforcé par près de 50 policiers sont intervenus en pourchassant les cambrioleurs qui ont pu prendre la fuite.

Il n'y a aucun mort, ni blessé mais des salariés fortement choqués. La direction a déclenché la cellule de crise pour porter une aide aux personnes victimes de l'agression.

Il est temps de réagir

Lors de la paritaire du 24 février la CFDT, seule organisation syndicale intervenant sur ce sujet, a mis l'accent sur les mesures nécessaires contre la violence au travail.

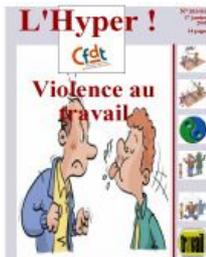
Nous avons d'ailleurs inscrit ce problème dans nos priorités 2005 et consacré un hyper sur ce sujet (n°183/05 du 17/01/2005).

Nous n'avons pas été entendus .

Chez Carrefour il existe des moyens dont une formation destinée aux salariés "SOS conflit". Cette formation reste bien au chaud dans les cartons.

Faudra t-il un ou plusieurs morts pour qu'enfin Carrefour comprenne que les surface de vente sont devenues le nouveau champs de bataille des cambrioleurs.

Une accord social, c'est aussi la négociation de ce type de mesures préventives, il en va de notre vie.



Nous sommes tous concernés



Un SDF meurt à Marseille.

Selon le médecin, le décès a pour cause l'hypothermie.

J'ai cru un instant que le monde où nous vivons y était pour quelque chose.

Tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de célébrer le 8 mars.

Pour la CFDT Carrefour la mixité est un sujet porteur des droits d'égalités rejoignant notre slogan "**Tous sous le même toit, Tous les mêmes droits**".

La volonté de la CFDT n'est pas de donner des droits supplémentaires aux femmes mais de mettre sur le même pied d'égalité professionnelle les hommes et les femmes.

Egalité professionnelle Hommes et Femmes

NAO 2005, un rendez-vous manqué !

La CFDT a mis en priorité dans ses revendications:

☞ **un accord pour l'égalité professionnelle hommes et femmes.**

Avec urgence pour ces dernières tant leur situation est injuste.

Carrefour emploie plus de 40 000 femmes soit 57,8% de l'effectif.

Chez Carrefour les femmes sont majoritaires dans les emplois à temps partiels non choisis, dans les emplois peu qualifiés.

☞ 86,6% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes,

☞ 40% des niveaux 4 sont des femmes alors qu'elles représentent 62% de l'effectif employés

☞ 23,8% de l'effectif cadre sont des femmes dont 14% au niveau 7 et plus. Il n'y a que 4 directrices femmes dans les hypermarchés.

☞ Les Femmes gagnent en moyenne un salaire inférieur aux hommes.

Ces inégalités ne sont pas un hasard mais une absence de volonté de l'entreprise d'y mettre fin.

La CFDT constate que le 8 décembre 2004 lors d'une rencontre sur l'égalité professionnelle des hommes et des femmes la direction s'était engagée à faire des propositions. Nous n'avons rien vu dans l'accord proposé le 24 février 2005 !

Rien

- ▼ sur les femmes "seniors" qui attendent leur retraite après 60 ans,
- ▼ sur les femmes pénalisées par leur statut de mère ▼ sur la garde des enfants
- ▼ sur la mobilité ▼ sur les rémunérations ▼ sur les conditions de travail
- ▼ sur la revalorisation des contrats des salariés à temps partiels
- ▼ sur la formation, ▼ sur l'évolution de carrière, ▼ sur l'accès à l'emploi...

Revendications CFDT 2005

Egalité professionnelle: L'entreprise doit mettre en place des mesures pour réduire les inégalités particulièrement en prenant en compte le fait d'être mère, la mixité des emplois, l'emploi après 60 ans, le travail à temps partiel, la violence au travail.

Réponse de la direction

0 h 25 d'amélioration du contrat minimum temps partiel !!



La face caché d'un accord

L'accord ci après proposé lors de paritaire 2005 concerne uniquement les anciens vendeurs restés sous les anciens accords soit environ 500 vendeurs sur la France.

Cet accord précise:

"Le présent article vaut dénonciation de tout usage et accord existant, traitant du même thème, et applicable à la population concernée par cet article."

Un de nos vendeurs a constaté qu'il allait de ce fait perdre beaucoup d'argent.

Explications...

Dans certains magasins quand les vendeurs produits et service soumis à une guelte sous les anciens accords sont en vacances trois semaines ils bénéficient du montant de la prime accessible en totalité.

Exemple: la prime variable au maximum pour un mois = 475 euros (si on fait tout les objectifs).

Avec ce nouvel accord il en est fini de ce calcul.

Quand FO aura signé l'accord 2005 quand un vendeur produits et service sera en congés payés trois semaines la prime maximum sera de 475 euros divisé par 4 soit 118.75 euros possible.

La perte de salaire sera en moyenne d'environ 600 euros par an pour un vendeur qui fait son chiffre.

Si les directions de magasins cumulent depuis parfois 15 ans la partie variable + la compensation sur les indemnité de congés payés ceci doit être considéré comme un avantage acquis puisque les vendeurs sont rémunérés comme tel actuellement.

Vu qu'il précise qu'il supprime tous les autres usages ce nouvel article va faire perdre cet avantage dans de nombreux magasins qui appliquent ce principe de calcul.

Ailleurs bien entendu la situation des salariés sera facilité mais il n'est pas sur que se soit dans l'intérêt bien compris de tous.

Cet article est intéressant pour certains vendeurs ancien système mais pas pour tous notamment dans le sud-ouest où un accord plus favorable existe.

La direction a toujours dit qu'elle n'obligerait pas les anciens vendeurs à adhérer au nouveau système de guelte.

En mettant ce type d'article la direction va à l'encontre de ses engagements... une nouvelle fois !

Quand à FO on a pas encore lu leur avis sur ce point, l'ont-ils seulement vu ?

Chaque jour nous découvrons une nouvelle raison de ne pas signer cet accord.

Article 3 – RETENUES ET INDEMNISATIONS DES ABSENCES DES VENDEURS DE PRODUITS ET SERVICES

Les salariés vendeurs de produits et services ayant choisi de ne pas bénéficier des dispositions du Titre 26 de l'accord d'entreprise Carrefour, se verront appliquer à compter du 1er mai 2005 le régime suivant de retenues et d'indemnités des absences.

- Retenues : Les retenues sur salaire pour absences sont calculées selon les cas en jours ouvrés, ouvrables, calendaires ou en heures sur la base de la partie fixe de la rémunération mensuelle de base.

- Indemnités :

- Jours non travaillés suite à absence pour repos supplémentaires, maladie – maternité – accident de travail – accident de trajet :

L'indemnité est calculée sur la base de la partie fixe de la rémunération mensuelle augmentée de la moyenne de la partie variable des douze mois précédents.

Cette indemnité est versée proportionnellement à la durée de l'absence et en application des règles fixées par les accords d'entreprise Carrefour pour chaque type d'absence.

- Heures non travaillées suite à absences pour circonstances de famille ou parentales et jours fériés chômés payés, temps passé en formation professionnelle, en délégation et pour les titulaires d'un mandat syndical ou de représentation du personnel le temps passé au titre de ces mandats en réunion organisée à l'initiative de l'employeur :

Le taux horaire retenu pour procéder à l'indemnité est calculé sur la base de la partie fixe de la rémunération mensuelle augmentée de la partie variable versée le mois précédent.

Les majorations éventuelles liées à cette disposition s'appliquent dans la limite du plafond montant mensuel de prime.

Le présent article vaut dénonciation de tout usage et accord existant, traitant du même thème, et applicable à la population concernée par cet article. (C'est ce paragraphe que la CFDT veut faire enlever, pour le reste pas de problème)

Une étrange enquête à Nevers !

Après la mise en prison 15 jours d'un délégué CGT qui défendait un salarié, emprisonnement que tous ont dénoncé.

Voici une nouvelle histoire où l'on peut s'inquiéter du zèle de certains.

Sommes nous dans un pays où il y a si peu de voleurs que la gendarmerie a le temps de consacrer autant de moyens à une affaire qui à ce jour et à notre connaissance porte sur quelques euros.

Etrange attitude qui demande quelques explications.

La mafia serait-elle présente à Nevers ?

On attend avec impatience le dégonflement de cette baudruche .

Un vendeur produits et services du rayon Informatique de Carrefour de Nevers fait l'objet depuis près d'un mois d'une mise à pied conservatoire.

Il est accusé d'avoir édité informatiquement trois bons de commande et de s'être ainsi généré **20 euros de rémunération supplémentaire.**

Outre le faible montant reproché, il n'y a aucune preuve de manipulation frauduleuse et la section a constaté de nombreux dysfonctionnements dans la procédure.

De nombreux éléments apportés à la connaissance des élus leur ont fait prendre position en faveur du salarié. Un débrayage le samedi 26 février a montré le soutien du personnel.

La direction a aucun moment n'a apporté d'éléments permettant de modifier cette confiance en l'honnêteté du vendeur.

Une plainte a été déposée par la direction. Les services de gendarmerie, peu sumergés de travail, font preuve de zèle et mettent en oeuvre tous les moyens en hommes et en temps pour enquêter plutôt à charge qu'à décharge.

L'affaire doit être importante et si c'est le cas nous les félicitons pour leur travail!

La Gendarmerie n'appréciant par l'action des délégués ceux-ci ont été entendus pour s'expliquer sur le fait qu'ils cherchaient eux aussi des éléments.

N'ayant pas interféré dans l'enquête, la justice magnanime n'a pas jugé utile de les poursuivre ou de les faire embastiller comme ce fut le cas à Marseille.

Près d'un mois après les faits, nouvelle audition pour le vendeur. N'ayant pas il bénéficiera d'une garde à vue de 6 heures. On se croirait dans une série policière sauf que Navarro poursuit des criminels.

L'avocate qui l'assistait est restée abasourdie du manque d'éléments dans ce dossier.

Le dossier va être transmis au Parquet sans éléments supplémentaires.

Jusqu'où la direction va-t-elle aller dans cette histoire, où sont les preuves ?

On peut craindre que demain tous les vendeurs de chez Carrefour soient confrontés à ces dérives.

Si la direction a des soupçons sur l'honnêteté d'un salarié elle doit apporter un minimum d'éléments à charge. La CFDT, dans ce cas, jouera le jeu !

Nous n'avons pas pour vocation à défendre l'indéfendable et ce n'est pas le cas à Nevers.

Devant le vide de ce dossier, la CFDT de Carrefour Nevers demande la réintégration immédiate de son collègue avec la rédaction d'un courrier levant toute suspicion à son égard.

Les élus CFDT appellent à un débrayage pour le vendredi 25 mars et incluent dans leurs revendications locales cette exigence de réintégration.

La Coordination CFDT Carrefour dénonce les dérives policières et juridiques dans l'entreprise.

Depuis quelques temps nous assistons à des attaques en règle contre les délégués.

Dans un magasin la direction menaçait de plainte des salariés qui avaient signé une pétition dénonçant le harcèlement moral dont ils étaient l'objet, des managers menacent les délégués de poursuite en justice quand le panneau syndical dénonce leurs méfaits et autres dérives, des délégués ont été mis en examen pour des actions syndicales.

Carrefour joue un jeu qui va dresser doucement mais sûrement les délégués qui refusent les excès mais font ce pourquoi les salariés les ont élus: les défendre contre l'injustice et la partialité !

En aucun cas on nous fera taire !

LES CONGÉS PAYES ET L'ECOLE

Vacances scolaires zone par zone et fractionnement



☐ Zone A*

Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes et Toulouse

Vacances de printemps
Samedi 16 avril au lundi 2 mai 2005

Début des vacances d'été
Samedi 2 juillet 2005

Rentrée des élèves
Vendredi 2 septembre 2005

Vacances de Toussaint
Samedi 22 octobre au jeudi 3 novembre 2005

Vacances de Noël
Samedi 17 décembre au mardi 3 janvier 2006

Vacances d'hiver
Samedi 18 février au lundi 6 mars 2006

Vacances de printemps
Samedi 22 avril au lundi 9 mai 2006

Début des vacances d'été
Mardi 4 juillet 2006 *

☐ Zone B*

Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoge, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg

Vacances de printemps
Samedi 09 avril au lundi 25 avril 2005

Début des vacances d'été
Samedi 2 juillet 2005

Rentrée des élèves
Vendredi 2 septembre 2005

Vacances de Toussaint
Samedi 22 octobre au jeudi 3 novembre 2005

Vacances de Noël
Samedi 17 décembre au mardi 3 janvier 2006

Vacances d'hiver
Samedi 11 février au lundi 27 février 2006

Vacances de printemps

Samedi 15 avril au lundi 2 mai 2006

Début des vacances d'été
Mardi 4 juillet 2006

☐ Zone C*

Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

Vacances de printemps
Samedi 23 avril au lundi 9 mai 2005

Début des vacances d'été
Samedi 2 juillet 2005

Rentrée des élèves
Vendredi 2 septembre 2005

Vacances de Toussaint
Samedi 22 octobre au jeudi 3 novembre 2005

Vacances de Noël
Samedi 17 décembre au mardi 3 janvier 2006

Vacances d'hiver
Samedi 4 février au lundi 20 février 2006

Vacances de printemps
Samedi 8 avril au lundi 24 avril 2006

Début des vacances d'été
Mardi 4 juillet 2006

☐ Heure d'été, heure d'hiver

Passage à l'heure d'été

27 mars 2005 (à 2 H du matin il sera 3 H)

Passage à l'heure d'hiver

30 octobre 2005 (à 3 H du matin il sera 2 H)



Rappelez-vous la CFDT obtenait voici quelques années, devant les pratiques abusives de certains managers, la prise en compte automatique des jours de fractionnement. Cet accord était reconduit chaque année. Il devient enfin définitif.

Article 1 - JOURS DE CONGES DE FRACTIONNEMENT

Le Titre 20 de l'accord Carrefour est complété par les dispositions suivantes :

Les salariés ayant acquis en fin de période d'acquisition de congés payés l'intégralité de leurs droits au titre de la période écoulée, soit 30 jours de congés payés, bénéficieront d'office de l'attribution des 2 jours de fractionnements à prendre sur la période en cours.

Dans les autres cas, l'attribution des jours de congé de fractionnement s'effectuera conformément à la règle légale.

APPEL A UN ARRET DE TRAVAIL

VENDREDI 25 MARS 2005



Trois organisations syndicales CFTD, CGT, CFTC, représentatives de l'avis des salariés des hypermarchés Carrefour, ont décidé de ne pas signer l'accord d'entreprise proposé le 24 février 2005 par la direction.

Cet accord ne répond que partiellement aux demandes exprimées par les salariés et ne maintient pas le 1/4 d'heure d'avance social dont la direction se prévaut.

Face à l'échec des négociations elles ont décidé d'appeler ensemble, dans tous les magasins et établissements Carrefour, les salariés à cesser le travail le vendredi 25 mars 2005.



Elles demandent à la direction d'entendre le mécontentement des salariés et de réouvrir des négociations face à la dégradation du pouvoir d'achat, des conditions de travail et l'absence de dispositions sociales comme la revalorisation des contrats à temps partiels.



Demandes nationales

La revalorisation réelle de notre pouvoir d'achat,
La revalorisation des contrats à temps partiels,
Un accord d'intéressement 2005,
La mise en place d'un troisième échelon pour tous les niveaux,
Le rattrapage des accords pour les salariés Continent 2001

Demandes magasin

L'amélioration des conditions de travail et de l'emploi.
Des garanties sur les projets d'organisation et de restructurations
Des embauches immédiates dans certains services.
Un management social et humain.



**1,79% d'augmentation de salaire pour les salariés en 2005
27% de progression des dividendes pour les actionnaires.**

La croissance doit profiter à tous, Carrefour doit renégocier !!!

"Pas de Printemps pour les salariés Carrefour"



La CFDT, CGT, CFTC ne signeront pas l'accord d'entreprise Carrefour proposé le 24 février 2005.

Ces trois organisations syndicales appellent les salariés des hypermarchés Carrefour à un arrêt de travail le vendredi 25 mars 2005.

Elle demandent la réouverture des négociations sur 6 points.

*la revalorisation réelle du pouvoir d'achat,
la revalorisation des contrats à temps partiels,
un accord d'intéressement en 2005,*

la mise en place d'un troisième échelon pour tous les niveaux,

l'emploi et l'amélioration des conditions de travail.

le rattrapage des accords Carrefour pour les salariés Continent 2001

Propositions et consultations

Depuis l'année 2004 le climat social dans les hypermarchés Carrefour se dégrade de plus en plus. La baisse des rémunérations en 2004, la réorganisation du travail, la chasse à l'absentéisme, la suppression de poste, l'absence de carrière, les tâtonnements commerciaux de l'entreprise sapent le moral des salariés.

Lors de la négociation annuelle obligatoire 2005 la CFDT a présenté à la direction ses propositions pour améliorer la vie des salariés de l'entreprise notamment par le biais d'une amélioration du pouvoir d'achat.

Pour seule réponse une augmentation des salaires étalée en trois fois sur l'année 2005 équivalente à une progression de leur rémunération annuelle de + 1.79% et quelques points insuffisants.



Consultation des salariés

Dès connaissance des propositions de l'entreprise la CFDT, comme elle le fait à chaque grande décision, a demandé à ses délégués d'aller à la rencontre des salariés afin de recueillir leurs opinions.

Comme en 2004 l'avis des salariés est sans appel ! Ils se sont massivement prononcés contre la signature de l'accord proposé et pour l'organisation d'un débrayage.

Constat

"Pas de Printemps pour les salariés Carrefour"

L'accord proposé aux représentants des sa-

lariés ne répond que partiellement aux demandes exprimées et ne permet pas de maintenir le 1/4 d'heure d'avance social Carrefour dont la direction se prévaut.

Carrefour ne se contente plus d'être « **Le moins cher des discounters** » **il devient peu à peu « le meilleur discounter social ».**

L'intéressement 2004 sera nul, la participation est en baisse pour la première fois de l'histoire de l'entreprise, le pouvoir d'achat ne progresse plus depuis 2004, aucune revalorisation des contrats à temps partiel contrairement aux processus engagé depuis 1999, presque rien sur la revalorisation des métiers, rien sur l'égalité professionnelle hommes et femmes, aucune action sur la violence au travail etc...

Alors qu'elle affirme que les salariés doivent accepter les restrictions vu le climat économique difficile l'entreprise revalorise les dividendes les actionnaires de 27%. un dirigeant part avec l'équivalent de 350 années de salaires d'un employé, l'entreprise augmente les salaires de ces dirigeants, et rachète à fond perdu des actions,

et les salariés ... paient la facture !



Décisions

Au regard de ces résultats les sections syndicales CFDT ont voté à l'unanimité les décisions suivantes:

- Adresser à la direction avant la séance de signature programmée pour le 21 mars un courrier lui faisant part de notre refus de signer l'accord 2005 et demandant la réouverture des négociations

"Mieux consommer", nous le voulons !

sur les 6 thèmes évoqués dans la consultation.

- Appeler les salariés à un arrêt de travail de la durée qu'ils souhaitent le vendredi 25 mars 2005.

- Demander que les négociations de Continent 2001 prévues le 28 avril soient avancées.



Intersyndicale

Le 9 avril 2004 à l'appel de la Cfdt rejoint par des sections CFTC et CGT les salariés avaient arrêté le travail une heure. C'était le premier mouvement syndicale et national de cet ampleur chez Carrefour.

En 2005 pour la première fois dans l'histoire de l'entreprise, les représentants syndicaux de trois organisations syndicales Cfdt, CGT, CFTC représentatives de l'avis des salariés des hypermarchés Carrefour ont décidé de faire cause commune de ne pas signer l'accord d'entreprise proposé le 24 février 2005 par la direction.

Face à l'échec des négociations elles appellent ensemble, dans tous les magasins et établissements Carrefour, les salariés à cesser le travail le vendredi 25 mars 2005.

Elles demandent à la direction d'en-

tendre le mécontentement des salariés et de réouvrir des négociations face à la dégradation du pouvoir d'achat, des conditions de travail et l'absence de dispositions sociales comme la revalorisation des contrats à temps partiels.

Revendications

Les salariés Carrefour veulent eux aussi "Mieux consommer"

Elles demandent des négociations sur 5 points prioritaires

- la revalorisation réelle du pouvoir d'achat,
- la revalorisation des contrats à temps partiels,
- un accord d'intéressement en 2005,
- la mise en place d'un troisième échelon pour tous les niveaux,
- l'amélioration des conditions de travail et de l'emploi
- le rattrapage des accords Carrefour pour les salariés Continent 2001

Lors de cet arrêt de travail les représentants du personnel présenteront des revendications locales aux directeurs des magasins, revendications que ceux-ci ont la possibilité de résoudre:

L'amélioration des conditions de travail et de l'emploi.

Des garanties sur les projets d'organisation et de restructurations

Des embauches immédiates

On préférerait lire que Carrefour défend notre pouvoir d'achat



dans certains services.

Un management social et humain

Une position incohérente

La « positive attitude » de la Direction, c'est de promouvoir « l'embauche à 0% ».

Les clients sont les premiers à subir la politique de compression des coûts mis en place depuis 2004 dans les établissements. Ils constatent qu'il y a de moins en moins de « gentil personnel » pour les aider quand ils naviguent dans les rayons.

Alors que le gouvernement appelle les entreprises à redistribuer à leurs salariés les fruits de la croissance et propose la création dans les entreprises d'une "prime exceptionnelle d'investissement" permettant dès cette année de majorer le montant de l'intéressement sur les résultats 2004,

Alors que l'année dernière la direction a pris remise en cause la RTT pour "travailler plus, pour gagner plus"

la position de Carrefour sur l'intéressement et la revalorisation des



La « positive attitude », c'est quoi ?

contrats à temps partiel est incompréhensible.

Il n'est pas normal que les 3000 salariés de Continent 2001 (4% de l'effectif) subissent des écarts de plus de 1000 euros entre deux caissières pour une ancienneté et un métier identiques faute de bénéficier des accords Carrefour alors que la fusion est dans sa sixième année et que la progression de ces magasins est pour certains dans le peloton de tête de l'entreprise.



Etre entendu

Notre organisation syndicale souhaite être entendu pour que les salariés Carrefour puissent profiter des résultats de l'entreprise autant que les actionnaires et se mobiliser pour la reprise de nos parts de marché.

Faute d'être écouté notre organisation syndicale multipliera les actions de sensibilisation et de mobilisation sur les thèmes ci-dessus énumérés.

La CFDT qui a montré par le passé et encore aujourd'hui puisque nous serons signataire de l'accord "Mission handicap 2005-2006-2007" son sens des responsabilités sociales, souhaite trouver face à elles des réponses qui éviteront les clichés des difficultés économiques alors que actionnaires et dirigeants ne semblent pas s'en préoccuper vu les distributions capitalistes dont la presse fait état.

Soucieuse de ne pas rompre le dialogue social la CFDT multipliera les contacts avec les différents déci-

deurs de l'entreprise pour les convaincre d'entendre le mécontentement des salariés.



Dans le groupe

Actuellement la CFDT ne signe aucun accord dans les 57 filiales du groupe.

Champion: 1,2% et une grille de salaire, CSIF, CAF, Interdis: 1,5% au 1er janvier, ED: 1,7% au 4 mai Prodirect: 2,1% au 1er janvier, Carrefour 1% au 1er mars, 0,5% au 1er juin, 0,5% au 1er novembre,

Des actions sont entreprises comme aux sièges de Carrefour administratif France à Evry (91) et Mondeville (14). Un débrayage a rassemblé le 15 mars 80% du personnel sur Evry, et 25% sur Mondeville, à l'appel de la CFDT et de la CGC.



Carrefour Hypermarchés France c'est 178 hypermarchés et une quinzaine d'établissements.

71 000 salariés y sont employés

La CFDT deuxième organisation syndicale est présente dans 94 établissements et représente 21,2% des voix aux élections.

Notre revue "l'Hyper" est disponible sur le site CFDT Carrefour

<http://www.cfdt-carrefour.com>



Manifestation 10 mars 2005 Marseille

CFDT



Elections 2002

France toutes entreprises

En 2002, dernier chiffre connu, le taux de participation aux élections comités d'entreprise est en hausse et atteint **64,7 %** (sur 3 millions de suffrages).

L'écart entre la CGT (24,3%) et la CFDT (22,1%) reste faible. La CFDT est en tête dans le collège agent de maîtrise et cadres.

Avec chacune près d'un quart des suffrages exprimés, la CFDT et la CGT sont les deux premières centrales syndicales en France.

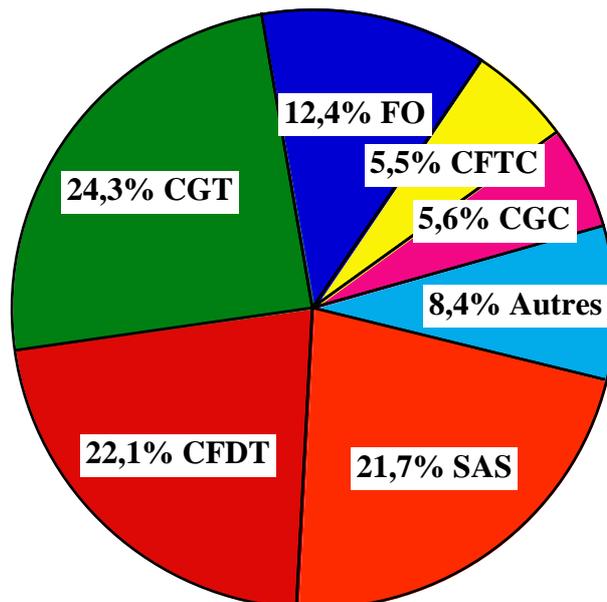
FO arrive en troisième position avec plus de 10% d'écart.

Dans la branche commerce la CFDT représente 13,7% des suffrages, la CGT 13,9% FO 12,8%.

La CFDT est majoritaire dans 7 régions dont Pays de Loire et Bretagne où elle fait 32% des suffrages



France entière: Résultat CE tous collèges 2002





Elections chez Carrefour

En 2005, dans 60 magasins sur 178, la CFDT se présente aux élections.

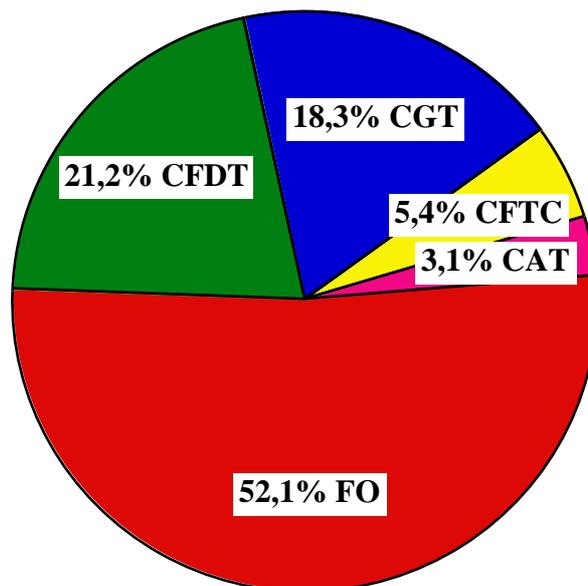
Depuis le début de l'année les résultats montrent une progression CFDT là où elle est présente. (94 magasins sur 178).

Pouvoir d'achat, classification, modulation, Mercure, SAF, remise sur achat, absentéisme, participation, self scanning, violence au travail, égalité professionnelle...

La CFDT est en première ligne.



Carrefour : Résultat CE 1er tour employés 2004



ELECTIONS CARREFOUR HYPERMARCHES

C'est le printemps CFDT

TOUS MAJORITAIRE



Patricia Dupret

La CFDT prend tous les sièges et confirme sa majorité acquise en 2003. La CGT et FO disparaissent du paysage syndical.

Nice TNL 11 février 2005								
	CE Tit	Elu	Ce Sup	Elu	DP Tit	Elu	DP Sup	Elu
Inscrits	432		432		432		432	
Votants	263	60,9%	267	61,8%	259	60,0%	267	61,8%
Nuls	44		29		36		43	
Exprimés	219	50,7%	238	55,1%	223	51,6%	224	51,9%
CFDT	219	5	238	5	223	6	224	6

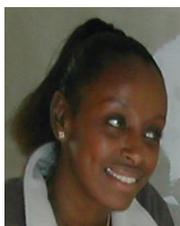


Serge Natchoo

La CFDT progresse en voix et en siège.

Elle prend tous les sièges au CE face à 4 organisations syndicales (un record chez Carrefour)

Vitrolles 11 mars 2005								
	CE Tit	Elu	Ce Sup	Elu	DP Tit	Elu	DP Sup	Elu
Inscrits	626		626		626		626	
Votants	465	74,3%	465	74,3%	466	74,4%	462	73,8%
Nuls	24		22		22		22	
Exprimés	441	70,4%	443	70,8%	444	70,9%	440	70,3%
CFDT	299	4	285	4	297	6	264	5
FO	26	0	35	0	30	0	29	0
CGT	55	0	64	0	67	1	72	1
CFTC	38	0	36	0	32	0	48	1
CAT	23	0	23	0	18	0	27	0



Betty Fiquet

La CFDT avec 57% des voix et 67% des sièges reste fortement majoritaire face à 3 organisations syndicales.

Ivry sur Seine 11 mars 2005								
	CE Tit	Elu	Ce Sup	Elu	DP Tit	Elu	DP Sup	Elu
Inscrits	494		494		494		494	
Votants	364	73,7%	360	72,9%	358	72,5%	363	73,5%
Nuls	14		14		11		15	
Exprimés	350	70,9%	346	70,0%	347	70,2%	348	70,4%
CFDT	201	3	186	3	193	5	202	5
FO	103	2	108	2	105	2	99	2
CGT	36	0	37	0	34	0	32	0
CFTC	10	0	15	0	15	0	15	0



Pascal Piquet

La CFDT devient majoritaire et prend des sièges à FO.

Chalons en Champagne 18 mars 2005								
	CE Tit	Elu	Ce Sup	Elu	DP Tit	Elu	DP Sup	Elu
Inscrits	334		334		334		334	
Votants	280	83,8%	288	86,2%	280	83,8%	280	83,8%
Nuls	24		48		20		26	
Exprimés	256	76,6%	238	71,3%	260	77,8%	254	76,0%
CFDT	162	3	137	2	165	4	150	4
FO	94	1	101	2	95	2	104	2



La CFDT seule organisation syndicale présente dans l'établissement améliore son score et la participation électorale

Philippe Jegout

Paimpol 11 février 2005								
	CE Tit	Elu	Ce Sup	Elu	DP Tit	Elu	DP Sup	Elu
Inscrits	141		141		141		141	
Votants	121	85,8%	118	83,7%	120	85,1%	119	84,4%
Nuls	4		7		5		3	
Exprimés	117	83,0%	111	78,7%	115	81,6%	116	82,3%
CFDT	117	4	111	4	115	4	116	4



Elections chez Champion

Les 30 000 salariés des 588 magasins de la société Champion Supermarchés France étaient appelés le 18 mars 2005 à élire leurs représentants.

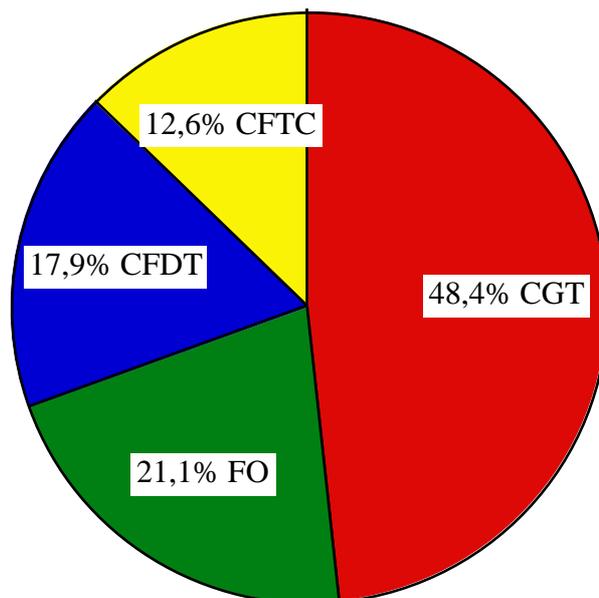
Les résultats* montrent une progression CFDT, CGT et CFTC. Force Ouvrière est le grand perdant de cette élection.



*Pour les élections des délégués du personnel il faut attendre le résultat des deuxième tour.



CSF: Résultat CE Elus 1er tour employés 2005



ELECTION CSF 18 mars 2005

Comité régional ou d'entreprise 1er collèè

RESULTATS ELECTIONS C.S.F. TITULAIRES - OUVRIERS / EMPLOYES															2005		
	Nord	Pe	Rpo	Centre	Centre- Est	Sud - Est	Nord- Ouest	Ouest	Sud- Ouest	Siege Nation al	Total Csf	Npe	Cse	Oso	Nation al	Total	
CGT	5	5	8	6	5	3	6	5	3	0	46	18	14	14	0	92	
FO	3	2	1	4	4	1	2	1	2	0	20	6	9	5	0	40	
CFDT	3	3	2	0	2	1	2	3	1	0	17	8	3	6	0	34	
CFTC	3	1	1	1	1	1	2	2	0	0	12	5	3	4	0	24	
Total	14	11	12	11	12	6	12	11	6	0	95	37	29	29	0	190	

RESULTATS ELECTIONS C.S.F. TITULAIRES - OUVRIERS / EMPLOYES															2003		
	Nord	Pe	Rpo	Centre	Centre- Est	Sud - Est	Nord- Ouest	Ouest	Sud- Ouest	Siege Nation al	Total Csf	Npe	Cse	Oso	Nation al	Total	
CGT	3	5	7	6	5	2	7	4	3	0	42	15	13	14	0	84	
FO	4	3	1	5	4	1	3	2	1	0	24	8	10	6	0	48	
CFDT	2	3	2	0	2	2	2	3	0	0	16	7	4	5	0	32	
CFTC	3	1	2	0	1	1	0	3	0	0	11	6	2	3	0	22	
Total	12	12	12	11	12	6	12	12	4	0	93	36	29	28	0	186	

Il reste un siège à pouvoir au 2ème tour au siège national

Dans le collèè employés il y avait 6 sièges de plus à pouvoir par rapport à 2003.

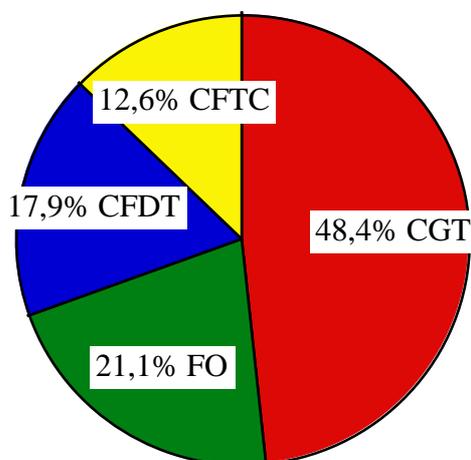
Progression en voix CFDT + 0,69%, CGT + 3,26%, CFTC + 0,80% .**Perte:** FO perd 4,75%,

Progression en siège CFDT + 2, CGT + 8, CFTC +2. **Perte:** FO perd 8 sièges,

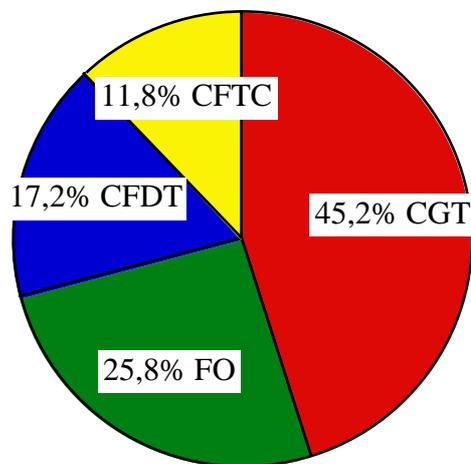
	1er tour 2003	1er tour 2005	ECART
CGT	45,16%	48,42%	3,26%
FO	25,81%	21,05%	-4,75%
CFDT	17,20%	17,89%	0,69%
CFTC	11,83%	12,63%	0,80%

Légère progression de la CFDT et de la CFTC, bonne progression de la CGT au détriment de FO.

CSF: Résultat CE 1er tour employés 2005



CSF: Résultat CE 1er tour employés 2003





*L'impact de
1000 personnes
dans la rue fait
le succès d'un
jour*

*1000 adhérents
CFDT demain
chez Carrefour
fera sa force*

La gazette des délégués
CFDT Carrefour

L'Hyper !